

Tarifs

des opérations bancaires les plus fréquentes pour
les notaires, avocats, huissiers et agents
immobiliers en vigueur au 12/9/2023

Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent. Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois. Les frais annuels sont débités à la fin de chaque année, sauf indication contraire.

1. Comptes de paiement et services de paiement

1.1. Comptes de paiement

Types de comptes de paiement

Compte étude (uniquement pour les notaires)

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros :	0,00 EUR

Compte rubriqué

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros :	0,00 EUR

Compte de tiers

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros :	0,00 EUR

Ouverture d'un compte de paiement	0,00 EUR
--	----------

Fermeture d'un compte de paiement	0,00 EUR
--	----------

Taux (sur base annuelle)

Taux créditeur

Compte étude	0,00%
Compte de tiers	0,50%
Compte rubriqué (décompte annuel ou à la clôture du compte)	0,50%

Taux débiteur

Solde débiteur autorisé :	11,00%
Solde débiteur non autorisé :	12,10%

Date valeur

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.

Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

Opérations de débit

Virement en euros (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'espèces en euros au guichet ou à un guichet automatique, et émission d'un chèque : date valeur = date comptable

Opérations de crédit

Virement en euros ou versement au guichet, et remise d'un chèque : date valeur = comptable

Fourniture d'une carte de débit ou de crédit

(uniquement possible pour le Compte Etude notaire)

Carte de débit

Cotisation annuelle pour retrait d'espèces en euros aux guichets automatiques et paiement en Europe (par carte) :	14,00 EUR
---	-----------

VISA Business

Cotisation annuelle (par carte) :	36,00 EUR
-----------------------------------	-----------

Opérations par carte en Belgique

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
---	----------

Paiements avec carte de débit ou VISA Business :	0,00 EUR
--	----------

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Business :	
sur le montant :	1,00%
majoré de :	6,00 EUR

Remplacement d'une carte perdue ou volée

Carte de débit :	10,00 EUR
------------------	-----------

Carte VISA Business :	10,00 EUR
-----------------------	-----------

1.3. Opérations bancaires à distance

Abonnement myCrelan ou myCrelan Pro, le premier Digipass inclus :	0,00 EUR
---	----------

Remplacement Digipass défectueux :	0,00 EUR
------------------------------------	----------

Remplacement Digipass non-défectueux :	25,00 EUR
--	-----------

Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur :	25,00 EUR
--	-----------

Abonnement Crelan Mobile:	0,00 EUR
---------------------------	----------

1.4. Paiements internationaux

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

Utilisation des cartes dans la zone Euro

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
---	----------

N.B. : Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Business :	
sur le montant :	1,00%
majoré de :	6,00 EUR

Retrait d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Business :	
sur le montant :	2,00%
majoré de :	6,00 EUR

Paiements avec carte de débit ou VISA Business :	0,00 EUR
--	----------

Utilisation des cartes en dehors de la zone Euro

Retrait d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

coût fixe :	6,00 EUR
+ commission de change :	2,00%

Retrait d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Business

sur le montant :	1,00%
majoré de :	6,00 EUR
+ commission de change :	2,00%

Retrait d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Business :

sur le montant :	2,00%
majoré de :	6,00 EUR
+ commission de change :	2,00%

N.B: en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.

Paiements avec carte de débit :

	0,60 EUR
+ commission de change :	2,00%

Paiements avec carte VISA Business, commission de change unique de :

	2,00%
--	-------

*Taux de change appliqué par rapport au cours de référence de la BCE (Banque centrale européenne) le jour du traitement de la transaction. Le cours de change de référence de la BCE pour les devises de l'EEE et pour plusieurs autres devises est disponible sur https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html

2. Correspondance

Les extraits de compte peuvent être obtenus via myCrelan sous forme électronique ou par la poste sous format papier.

2.1. Extraits de compte sous forme électronique

Extraits de compte via myCrelan (internetbanking)

0,00 EUR

2.2. Extraits de compte papier par la poste

Un coût forfaitaire sera prélevé mensuellement en fonction de la fréquence d'envoi des relevés papier.

Pour les comptes étude et comptes de tiers (gratuit pour compte rubriqué)

Envoi trimestriel	1,50 EUR
Envoi mensuel	3,00 EUR
Envoi hebdomadaire	12,00 EUR
Envoi journalier	31,00 EUR

3. Divers

Demande de chèques et de chèques autocopiants - par chèque :	0,00 EUR
Paiement par chèque client - par chèque :	0,00 EUR
Chèque national définitivement refusé :	0,00 EUR
Virement papier avec duplicata - par virement :	0,25 EUR
Virement en euros urgent - par virement :	6,00 EUR
Attestation Compte Etude	0,00 EUR
Paiements instantanés via homebanking disponible pour le compte étude	0,00 EUR

Plus d'infos dans le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.